

Finistère, Carhaix-Plouguer

# Roch Caër

sous la direction de

**Gaétan Le Cloirec**

**Inrap Grand Ouest**  
juillet 2020





Institut national  
de recherches  
archéologiques  
préventives

**Rapport d'opération**  
Diagnostic archéologique

Code INSEE  
29024

Arrêté de prescription  
2020 - 029

Système d'information  
—

Code Inrap  
DI32855

Finistère, Carhaix-Plouguer

# Roch Caër

sous la direction de

**Gaétan Le Cloirec**

avec la collaboration de

**Céline Baudoin  
Philippe Cocherel  
Stéphane Jean  
Vincent Pommier**

**Inrap Grand Ouest**  
37 rue du Bignon  
CS 67737  
35577 Cesson-Sévigné

juillet 2020

« Le Rapport d'Opération (RO) constitue un document administratif communicable au public dès sa remise au service Régional de l'Archéologie, suivant les prescriptions de la Loi n° 78-753 du 17 juillet 1978 modifiée, relative à l'amélioration des relations entre l'administration et le public. Aux termes de la circulaire du 26 mars 1993, il pourra être consulté ; les agents des Services Régionaux de l'Archéologie rappelleront à tout demandeur les droits de la propriété littéraire et artistique possédés par les auteurs et les contraintes qui en résultent pour tout consultant. Les prises de notes et les photocopies sont autorisées pour un usage exclusivement privé et non destiné à une utilisation collective (article L122-5 du code de la propriété intellectuelle). Toute reproduction de texte, accompagnée ou non de photographies, cartes ou schémas, n'est possible que dans le cadre du droit de courte citation, avec les références exactes et complètes de l'auteur et de l'ouvrage. Par ailleurs, l'exercice du droit à la communication exclut, pour ses bénéficiaires ou pour les tiers, la possibilité de reproduire, de diffuser ou d'utiliser à de fins commerciales les documents communiqués (Loi n° 78-753 du 17 juillet 1978, art. 10). Le non-respect de ces règles constitue un délit de contrefaçon puni par l'article 425 du code pénal. »

# Sommaire

## Données administratives, techniques et scientifiques

7	Fiche signalétique
8	Mots-clefs des thesaurus
9	Intervenants
10	Notice scientifique
10	État du site
11	Localisation de l'opération
13	Arrêté de prescription
19	Projet scientifique d'intervention
21	Arrêté de désignation

## Résultats

### 25 **1. Le cadre de l'opération**

#### 25 **1.1. Le contexte administratif**

#### 25 **1.2. Le contexte archéologique**

#### 26 **1.3. Problématiques et méthodologie**

#### 26 **2.1 Résultats**

### 29 **2. Inventaires**





**I. Données  
administratives,  
techniques  
et scientifiques**



# Conditions d'utilisation des documents

Les rapports d'opération archéologique (diagnostic, fouille, document final de synthèse, sondage, sauvetage...) sont des documents administratifs communicables au public, en application de la loi n° 78-753 du 17 juillet 1978 modifiée et portant diverses mesures d'amélioration des relations entre l'administration et le public. L'accès à ces documents administratifs s'exerce auprès des administrations qui les ont élaborés ou qui les détiennent, au choix du demandeur et dans la limite de leurs conditions d'accueil. La mise en ligne des rapports **par le SRA Bretagne** a pour objectif de faciliter cette consultation.

La consultation et l'utilisation de ces rapports s'effectuent dans le respect des dispositions du code de la propriété intellectuelle relatives aux droits des auteurs. Notamment en application de l'article L.122-5 du code de la propriété intellectuelle, cela implique que :

- 1) les prises de notes et les copies ou autres formes de reproduction sont autorisées dans la mesure où elles sont strictement réservées à l'usage privé du copiste et non destinées à une utilisation collective;
- 2) toute reproduction du texte, accompagnée ou non de photographies, cartes ou schémas, n'est possible que dans le cadre de courtes citations qui doivent être justifiées, par exemple par le caractère scientifique de l'œuvre à laquelle elles sont incorporées, et sous réserve de l'indication claire du nom de l'auteur et de la source (références exactes et complètes de l'auteur, de son organisme d'appartenance et du rapport);
- 3) la représentation ou la reproduction d'extraits est possible à des fins exclusives d'illustration dans le cadre de l'enseignement et de la recherche, dès lors que le public auquel elle est destinée est majoritairement composé d'élèves, d'étudiants, d'enseignants ou de chercheurs directement concernés, et que son utilisation ne donne lieu à aucune exploitation commerciale.

Le non-respect de ces règles constitue le délit de contrefaçon prévu et sanctionné par les articles L.335-2, L.335-3 et suivants du code de la propriété intellectuelle.

Renseignement :

DRAC Bretagne : <http://www.culture.gouv.fr/Regions/Drac-Bretagne>

Service Régional de l'Archéologie - Centre de documentation archéologique

Campus universitaire de Beaulieu - Avenue Charles Foulon - 35700 Rennes



# Fiche signalétique

---

## Localisation

Région  
Bretagne

Département  
Finistère (29)

Commune  
Carhaix-Plouguer

Adresse ou lieu-dit  
Roch Caër

---

## Codes

code INSEE  
29024

---

## Coordonnées géographiques et altimétriques selon le système Lambert 93 (CC48)

x : 1213200  
y : 7249300  
z : 141 m NGF

---

## Références cadastrales

Commune  
Carhaix-Plouguer

Année  
—

section(s)  
C

parcelle(s)  
192p

---

## Propriétaire du terrain

Mme Sandrine Le Bail et  
M. Jérémy Pensec

---

## Statut du terrain au regard des législations sur le patrimoine et l'environnement

—

---

## Références de l'opération

Numéro de l'arrêté de prescription  
2020-029

Numéro de l'opération  
D132855

Numéro de l'arrêté de désignation  
2020-096

---

## Pétitionnaire

Mme Sandrine Le Bail et  
M. Jérémy Pensec

---

## Nature de l'aménagement

Création d'un poulailler

---

## Opérateur d'archéologie

Inrap Grand Ouest

---

## Responsable scientifique de l'opération

Gaétan Le Cloirec, Inrap

---

## Organisme de rattachement

Inrap Grand Ouest  
37 rue du Bignon  
CS 67737  
35577 Cesson-Sévigné

---

## Dates d'intervention sur le terrain

18 au 20 mai 2020

---

## Surface diagnostiquée

Surface de l'emprise prescrite  
3200 m<sup>2</sup>

Surface de l'emprise diagnostiquée  
330 m<sup>2</sup> soit 10,3 % de l'emprise  
du projet

# Mots-clefs des thesaurus

## Chronologie

- Paléolithique**
- Inférieur
  - Moyen
  - Supérieur
  - Mésolithique et Épipaléolithique
- Néolithique**
- Ancien
  - Moyen
  - Récent
- Chalcolithique**
- Protohistoire**
- âge du Bronze**
- Ancien
  - Moyen
  - Récent
- âge du Fer**
- Hallstatt (premier Âge du Fer)
  - La Tène (second Âge du Fer)
- Antiquité romaine (gallo-romain)**
- République romaine
  - Empire romain
    - Haut-Empire (jusqu'en 284)
    - Bas-Empire (de 285 à 476)
- Époque médiévale**
- haut Moyen Âge
  - Moyen Âge
    - bas Moyen Âge
- Temps modernes**
- Époque contemporaine**
- Ère industrielle

## Sujets et thèmes

- Édifice public
- Édifice religieux
- Édifice militaire
- Bâtiment
- Structure funéraire
- Voirie
- Hydraulique
- Habitat rural
- Villa
- Bâtiment agricole
- Structure agraire
- Urbanisme
- Maison
- Structure urbaine
- Foyer
- Fosse
- Sépulture
- Grotte
- Abri
- Mégalithe
- Artisanat
- Fossé
- Chablis

## Mobilier

- nb
- Industrie lithique
  - Industrie osseuse
  - Céramique
  - Macro-restes
  - Végétaux
  - Faune
  - Flore
  - Objet métallique
  - Arme
  - Outil
  - Parure
  - Habillement
  - Trésor
  - Monnaie
  - Verre
  - Mosaïque
  - Peinture
  - Sculpture
  - Inscription

## Études annexes

- Géologie
- Datation
- Anthropologie
- Carpologie
  - Anthracologie
  - Pérogaphie
- Palynologie
- Macrorestes
  - An. de céramique
  - An. de métaux
  - Aca. des données
  - Numismatique
  - Conservation
  - Restauration

# Intervenants

## Intervenants scientifiques

Prénom Nom, organisme d'appartenance	Tâches génériques	Tâches affectées dans le cadre de l'opération
Yves Menez, SRA	Conservateur régional de l'archéologie	Prescription et contrôle scientifique
Olivier Kayser, SRA	Adjoint au conservateur régional de l'archéologie	Prescription et contrôle scientifique
Jean-Charles Arramond, SRA	Ingénieur de recherche	Prescription et contrôle scientifique
Michel Baillieu, Inrap	Directeur-adjoint scientifique et technique	Mise en place et suivi de l'opération
Gaétan Le Cloirec, Inrap	Responsable de recherches archéologiques	Responsable scientifique

## Intervenants administratifs

Prénom Nom, organisme d'appartenance	Tâches génériques	Tâches affectées dans le cadre de l'opération
Yves Menez, SRA	Conservateur régional de l'archéologie	Prescription et contrôle scientifique
Jean-Charles Arramond, SRA	Ingénieur de recherche	Prescription et contrôle scientifique
Claude Le Potier, Inrap	Directeur interrégional Grand Ouest	Mise en place et suivi de l'opération
Arnaud Dumas, Inrap	Secrétaire général	Mise en place et suivi de l'opération
Michel Baillieu, Inrap	Directeur-adjoint scientifique et technique	Mise en place et suivi de l'opération
Thomas Arnoux, Inrap	Délégué du directeur-adjoint scientifique et technique	Mise en place et suivi de l'opération
Christelle Picault, Inrap	Assistante opérationnelle	Planification des personnels
Nathalie Ruaud, Inrap	Gestionnaire des moyens du centre	Mise en place et suivi de l'opération

## Intervenants techniques

Prénom Nom, organisme d'appartenance	Tâches génériques	Tâches affectées dans le cadre de l'opération
Entreprise Beaussire, Catz (50)	Terrassements	Ouverture des tranchées de sondage

## Équipe de fouille

Prénom Nom, organisme d'appartenance	Tâches génériques	Tâches affectées dans le cadre de l'opération
Gaétan Le Cloirec Inrap	Responsable de recherches archéologiques	Responsable scientifique
Céline Baudoin, Inrap	Responsable de recherches archéologiques	Fouille, relevés et enregistrement
Philippe Cocherel, Inrap	Technicien d'opération	Fouille, relevés et enregistrement
Vincent Pommier, inrap	Topographe	Levés topographiques

## Équipe de post-fouille

Prénom Nom, organisme d'appartenance	Tâches génériques	Tâches affectées dans le cadre de l'opération
Gaétan Le Cloirec, Inrap	Responsable de recherches archéologiques	Rédaction du rapport, DAO
Stéphane Jean, Inrap	Dessinateur-infographe	DAO / PAO
Vincent Pommier, Inrap	Topographe	Réalisation du plan topographique

## Notice scientifique

Un projet de poulailler a justifié la réalisation d'un diagnostic archéologique au lieu-dit Roch Caër sur la commune de Carhaix-Plouguer dans le Finistère. L'emprise de 3200 m<sup>2</sup> se situe à 1,7 km au sud de l'agglomération, au bord d'un axe de circulation qui pourrait correspondre à une voie romaine se dirigeant vers Quimperlé. Deux indices de sites antiques et un cairn néolithique attestent d'occupations anciennes aux alentours, mais le diagnostic n'a révélé aucun témoignage d'installation humaine sur place.

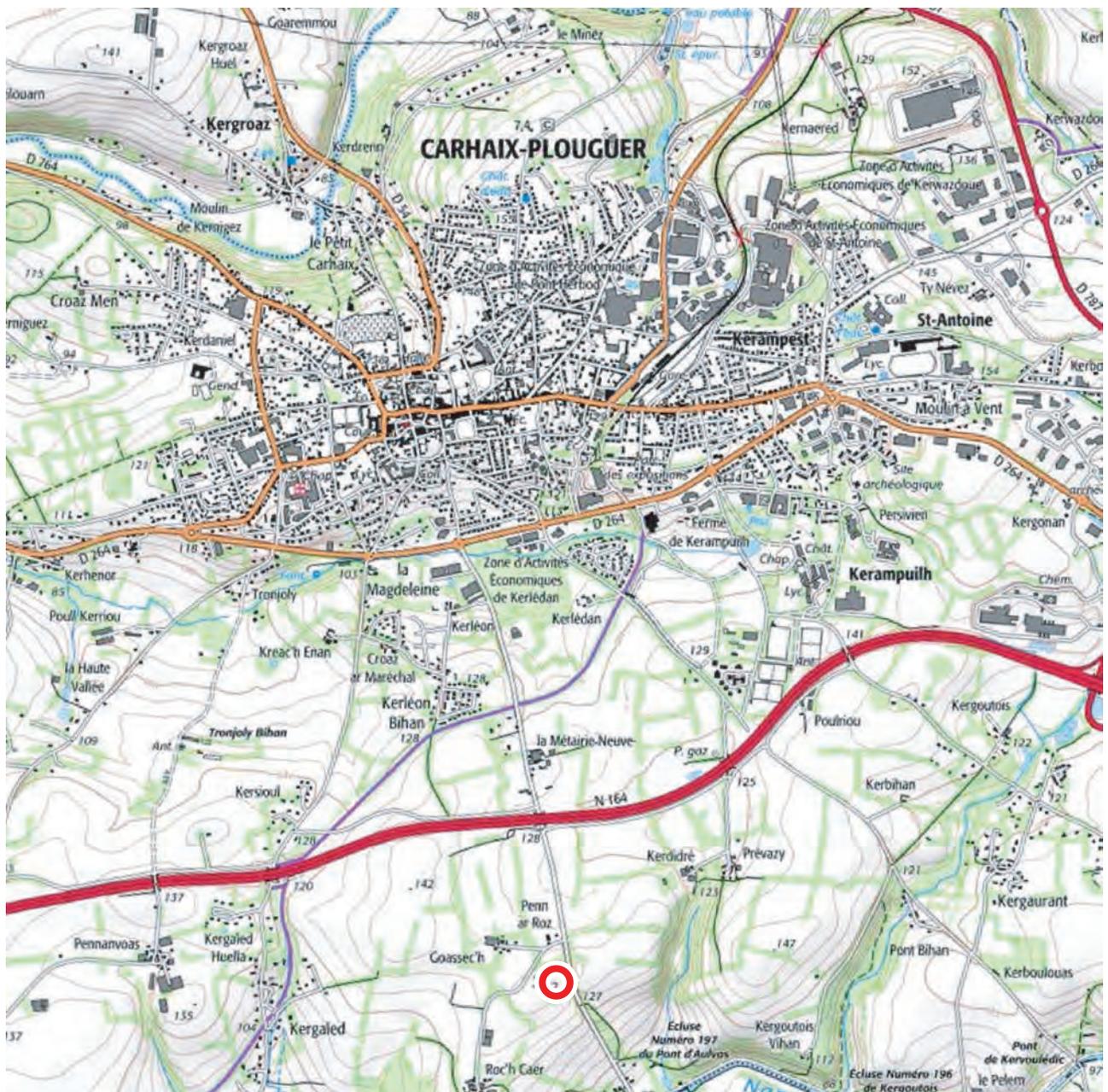
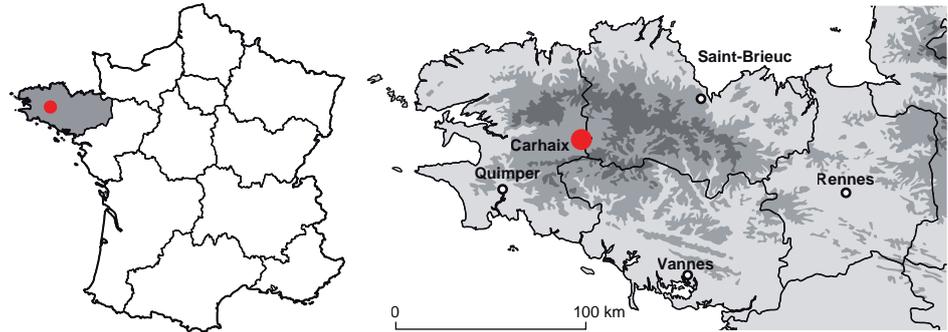
## État du site

La tranchée a été rebouchée à l'issue du diagnostic..

## Localisation de l'opération

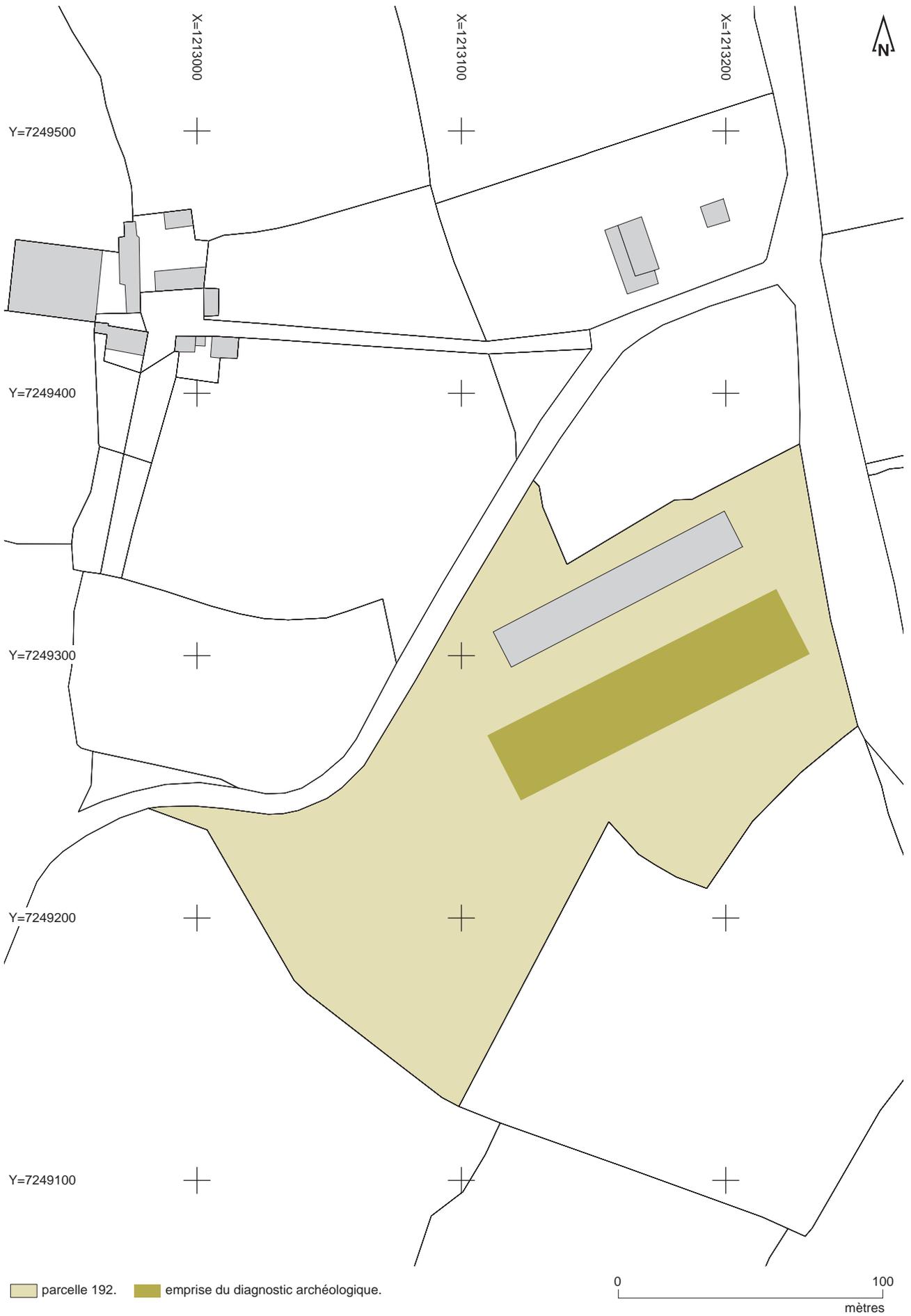
Bretagne,  
Finistère,  
Carhaix-Plouguer,  
Roch Caër

x : 1213200  
y : 7249300  
(Lambert 93-CC48)  
z : 141 m NGF



 localisation du diagnostic archéologique.

0 1 km



# Arrêté de prescription



COURRIER REÇU LE  
530  
27 JAN. 2020  
INRAP 99

PRÉFET DE LA RÉGION BRETAGNE

Direction régionale  
des affaires culturelles  
de Bretagne

Service régional  
de l'archéologie

Affaire suivie par  
Jean-Charles ARRAMOND  
Poste : 02 99 84.59.00  
jean-charles.aramond@culture.gouv.fr  
Réf. : 2020/JCA/VC/039

Rennes, le 21 janvier 2020

Le Conservateur régional de l'archéologie  
à

Monsieur le Directeur interrégional  
INRAP Grand-Ouest  
37 rue du Bignon  
CS 67737  
35577 CESSON SEVIGNE cedex

**Objet** : prescription de diagnostic archéologique

**Réf** : CARHAIX-PLOUGUER (29)

lieu-dit Roch Caër

**PJ** : arrêté n° 2020-029

Je vous prie de trouver ci-joint l'arrêté portant prescription de diagnostic archéologique relatif à l'opération rappelée ci-dessus en référence.

Les coordonnées des maîtres d'ouvrage de l'opération sont :

Mme Sandrine LE BAIL  
M. Jérémy PENSEC  
Lieu-dit l'Allée  
29270 SAINT-HERNIN

Le département du Finistère, ayant un service archéologique agréé, dispose d'un délai de quatorze jours pour faire connaître sa décision de réaliser le diagnostic. En conséquence, la présente notification ne vaut pas attribution du diagnostic archéologique.

Pour la Préfète de la région Bretagne  
et par subdélégation,  
l'adjoint du Conservateur régional de l'archéologie

  
Olivier KAYSER



COURRIER REÇU LE  
530  
27 JAN. 2020  
INRAP

Direction régionale  
des affaires culturelles

Arrêté n° 2020-029 du 21 janvier 2020

Service régional de l'archéologie

**ARRÊTÉ n° 2020-029 portant prescription de diagnostic archéologique**

**La Préfète de la région Bretagne  
Préfète d'Ille-et-Vilaine**

VU le code du patrimoine, notamment son livre V ;

VU l'arrêté du 16 septembre 2004 portant définition des normes d'identification, d'inventaire, de classement et de conditionnement de la documentation scientifique et du mobilier issu des diagnostics et des fouilles archéologiques ;

VU l'arrêté du 27 septembre 2004 portant définition des normes de contenu et de présentation des rapports d'opérations archéologiques ;

VU le décret du 30 octobre 2018 portant nomination de Mme Michèle KIRRY, préfète de la région Bretagne, préfète de la zone défense et de sécurité Ouest, préfète d'Ille-et-Vilaine ;

VU l'arrêté préfectoral n° 2020 DRAC/DSG en date du 13 janvier 2020 portant délégation de signature à Mme Véronique CHARLOT, Directrice régionale adjointe des affaires culturelles de Bretagne, chargée de l'intérim des fonctions de Directeur régional des affaires culturelles de Bretagne ;

VU l'arrêté préfectoral en date du 13 janvier 2020 portant subdélégation de signature ;

VU la demande anticipée de prescription archéologique préventive par courrier en date du 20 décembre 2019 présentée par Mme Sandrine LE BAIL et M. Jérémy PENSEC, lieu-dit l'Allée – 29270 Saint Hernin, relative au projet de création d'un poulailler, au lieu-dit Roch Caër à Carhaix-Plouguer (29), reçue le 15 janvier 2020 par la Direction régionale des affaires culturelles de Bretagne, Service régional de l'archéologie ;

**CONSIDÉRANT** que, en raison de leur localisation, les travaux envisagés sont susceptibles d'affecter des éléments du patrimoine archéologique. En effet, le terrain est mitoyen à l'est de la voie gallo-romaine Carhaix / Quimperlé, est situé à 200 m d'une occupation antique (29.024.0391) et à 560 m du cairn de Goassec'h (29.024.0065) ;

**CONSIDÉRANT** qu'il est nécessaire de mettre en évidence et de caractériser la nature, l'étendue et le degré de conservation des vestiges archéologiques éventuellement présents afin de déterminer le type de mesures dont ils doivent faire l'objet ;

**ARRÊTE**

**Article 1<sup>er</sup>** : Un diagnostic archéologique sera réalisé sur le terrain faisant l'objet des aménagements, ouvrages ou travaux susvisés, sis en :

Région : Bretagne  
Département : Finistère  
Commune : CARHAIX-PLOUGUER  
Lieu-dit : Roch Caër  
Cadastre : section : C parcelle : 192p

L'emprise soumise au diagnostic, d'une superficie de 3 200 m<sup>2</sup>, est figurée sur le document annexé au présent arrêté.

Le diagnostic archéologique comprend, outre une phase d'exploration du terrain, une phase d'étude qui s'achève par la remise du rapport sur les résultats obtenus.

**Article 2** : Le diagnostic sera réalisé sous la maîtrise d'ouvrage de l'opérateur d'archéologie préventive retenu. Les conditions de sa réalisation seront fixées contractuellement en application des articles R. 523-30 à R. 523-38 du Code du patrimoine susvisé.

Il sera exécuté conformément au projet d'opération élaboré par cet opérateur sur la base des prescriptions annexées au présent arrêté.

**Article 3** : Le mobilier archéologique recueilli au cours de l'opération de diagnostic est conservé par l'opérateur d'archéologie préventive retenu le temps nécessaire à son étude qui, en tout état de cause, ne peut excéder cinq ans à compter de la date de fin de la phase terrain du diagnostic.

**Article 4** : Le Directeur régional des affaires culturelles est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera notifié à Mme Sandrine LE BAIL et M. Jérémy PENSEC, lieu-dit l'Allée – 29270 Saint Hernin, au CDA 29 et à l'Institut national de recherches archéologiques préventives.

Fait à Rennes, le 21 janvier 2020

Pour la Préfète de la région Bretagne  
et par subdélégation,  
l'adjoint du Conservateur régional de l'archéologie



Olivier KAYSER

Destinataires :  
Mme Sandrine LE BAIL et M. Jérémy PENSEC  
CDA 29  
INRAP

Copie :  
Ville de Carhaix-Plouguer



PRÉFET DE LA RÉGION BRETAGNE

**Cahier des charges  
annexé à l'arrêté n° 2020-029  
portant prescription de diagnostic archéologique**

**La Préfète de la région Bretagne  
Préfète d'Ille-et-Vilaine**

région :	Bretagne	
département :	Finistère	
commune :	CARHAIX-PLOUGUER	
lieu-dit :	Roch Caër	
cadastre :	section : C	parcelle : 192p
pétitionnaire :	Mme Sandrine Le Bail & M. Jérémy Pensec	

**Emprise du diagnostic archéologique : 3 200 m<sup>2</sup>**

**Principes méthodologiques :**

L'intervention mécanique, réalisée sous la forme de tranchées mécaniques adaptées aux contraintes du terrain permettra de visualiser les zones d'aménagements humains, et de caractériser ces dernières.

Le rapport de diagnostic comportera une version en format pdf destinée à un versement dans la bibliothèque numérique de la D.R.A.C. Bretagne et consultable en ligne, ainsi qu'un plan d'emprise de l'opération de diagnostic figurant les zones ouvertes (sondages, fenêtres, zones éventuellement décapées) et les structures mises au jour, en format shape.

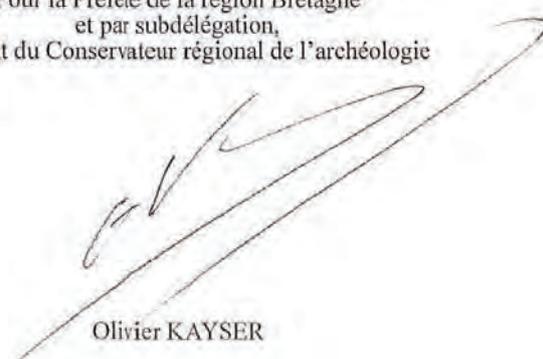
**Objectifs :**

Le diagnostic a pour objectif de mettre en évidence, de dater et de caractériser l'ensemble des vestiges conservés dans l'emprise du projet d'aménagement. Le rapport de diagnostic devra donc s'attacher à apporter tous les éléments (descriptions précises, diagrammes, plans, planches de mobilier, photographies...) permettant d'apprécier la nature et l'intérêt des vestiges mis au jour afin que leur préservation ou leur sauvegarde par l'étude puisse être envisagée préalablement à la réalisation des travaux.

Une attention particulière devra être portée au niveau d'apparition des vestiges, afin d'évaluer précisément l'impact du futur projet d'aménagement sur le patrimoine archéologique enfouis.

Fait à Rennes, le 21 janvier 2020

Pour la Préfète de la région Bretagne  
et par subdélégation,  
l'adjoint du Conservateur régional de l'archéologie



Olivier KAYSER





PRÉFET DE LA RÉGION BRETAGNE

COURRIER REÇU LE

12 FEV. 2020  
953  
INRAP GODirection régionale  
des affaires culturelles  
de BretagneService régional  
de l'archéologieAffaire suivie par  
Jean-Charles ARRAMOND  
Poste : 02 99 84.59.00  
jean-charles.aramond@culture.fr  
Réf. : 2020/JCA/VC/070

Rennes, le 6 février 2020

Le Conservateur régional de l'archéologie

à

Monsieur le Directeur interrégional  
INRAP Grand-Ouest  
37 rue du Bignon  
CS 67737  
35577 CESSON SEVIGNE cedex**Objet** : attribution de diagnostic archéologique**REF.** :

Département : Finistère

Commune : CARHAIX-PLOUGUER

Localisation : lieu-dit Roch Caër

Arrêté : 2020-029

Conformément à l'article R.523-29 du code du patrimoine, il vous est attribué la réalisation du diagnostic relatif à l'opération rappelée ci-dessus en référence, le Département du Finistère n'ayant pas souhaité réaliser cette opération.

Pour la Préfète de la région Bretagne  
et par subdélégation,  
l'adjoint du Conservateur régional de l'archéologie

  
Olivier KAYSER

# Projet scientifique d'intervention

**Diagnostic archéologique D132855  
CARHAIX-PLOUGUER (29), ROCH CAËR**

## Projet scientifique d'intervention

### 1.- Identification administrative de l'opération

Région	<b>Bretagne</b>	Département	<b>Finistère</b>		
Commune	<b>Carhaix-Plouguer</b>				
Lieu-dit	<b>ROCH CAËR</b>				
Cadastre	<b>Carhaix-Plouguer : C 192p</b>				

Prescription	N° Arrêté	Réception	Surface	Attribution	Envoi projet
Initiale	<b>2020-029</b>	<b>27-01-2020</b>	<b>3200 m²</b>	<b>12/02/2020</b>	<b>10/03/20</b>
Modification					

Contexte actuel	<b>Rural</b>	Contexte particulier	
Nature archéologique	<b>Non stratifié</b>		

### 2.- Problématique scientifique

Conformément à l'arrêté de prescription n°2020-029, l'objet du diagnostic consiste à reconnaître l'existence et l'état de conservation des vestiges archéologiques. Cette étude doit permettre de rassembler tous les éléments techniques et scientifiques permettant l'élaboration d'un éventuel projet de fouille préventive.

- **Responsable d'opération pressenti :**

Monsieur Gaëtan Le Cloirec

### 3.- Contraintes techniques

Les contraintes techniques seront déterminées ultérieurement après contact avec l'aménageur.

### 4.- Méthodes et techniques envisagées

Le diagnostic consistera dans la réalisation de tranchées de sondage régulièrement réparties sur l'ensemble du projet. La surface sondée devra couvrir au moins 7% de l'emprise affectée par les travaux. Des fenêtres de décapage plus larges pourront être implantées afin d'évaluer plus finement l'état de conservation des vestiges. Un nettoyage manuel et le cas échéant, une fouille par échantillonnage seront réalisés sur les vestiges les plus significatifs du site afin de caractériser la nature et la chronologie des différentes entités archéologiques.

## 5.- Volume des moyens prévus

- **Tranche Ferme**

Moyens humains	Terrain	Etude
Responsable Opération	2 jours	2 jours
Technicien	1 jour	

Moyens mécaniques	Ouverture	Rebouchage
Pelle sur chenilles	1 jour	1 jour

- **Tranche Provisionnelle**

Moyens humains	Terrain	Etude
Responsable Opération	4 jours	3 jours
Technicien	4 jours	2 jours
Dessinateur		3 jours
Spécialiste (Céramique)		3 jours
Topographe	1 jour	1 jour

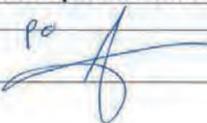
Moyens mécaniques	Ouverture	Rebouchage
Pelle sur chenilles	1 jour	1 jour

## 6.- Durée de réalisation et calendrier prévisionnel

Terrain	Etude	Calendrier prévu pour la phase terrain
5 jours	5 jours	A définir ultérieurement

## 7.- Observations complémentaires

### Le Directeur-adjoint Scientifique et Technique

Nom du DAST	
Michel-Alain Baillieu	

# Arrêté de désignation



Direction régionale  
des affaires culturelles

Arrêté n° 2020-096 du 18 mars 2020

Service régional de l'archéologie

**Arrêté n° 2020-096 portant désignation du responsable scientifique  
de l'opération d'archéologie préventive prescrite par arrêté n° 2020-029**

La Préfète de la région Bretagne  
Préfète d'Ille-et-Vilaine

VU le code du patrimoine, notamment son livre V - articles R 522-1 et R 523-22 ;

VU le décret du 30 octobre 2018 portant nomination de Mme Michèle KIRRY, préfète de la région Bretagne, préfète de la zone défense et de sécurité Ouest, préfète d'Ille-et-Vilaine ;

VU l'arrêté préfectoral n° 2020 DRAC/DSG en date du 21 février 2020 portant délégation de signature à Mme Isabelle CHARDONNIER, Directrice régionale des affaires culturelles de Bretagne ;

VU l'arrêté préfectoral en date du 9 mars 2020 portant subdélégation de signature ;

VU l'arrêté n° 2020-029 du 21 janvier 2020 portant prescription d'un diagnostic archéologique à réaliser à CARHAIX-PLOUGUER, Roch Caër (29) ;

**CONSIDÉRANT** que le responsable d'opération n'a pas été désigné par l'arrêté susvisé.

## ARRÊTE

**Article 1<sup>er</sup>** : M. Gaëtan LE CLOIREC (Institut national de recherches archéologiques préventives) est désigné responsable scientifique du diagnostic prescrit par l'arrêté n° 2020-029.

**Article 2** : Le Directeur régional des affaires culturelles est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera notifié à M. Gaëtan LE CLOIREC.

Fait à Rennes, le 18 mars 2020

Pour la Préfète de la région Bretagne  
et par subdélégation,  
l'adjoint du Conservateur régional de l'archéologie

Olivier KAYSER

Destinataire :  
M. Gaëtan LE CLOIREC

Copie :  
Inrap  
Commune de Carhaix-Plouguer



## II. Résultats



# 1. Le cadre de l'opération

## 1.1. Le contexte administratif

Un projet de création d'un poulailler a justifié une intervention archéologique au lieu-dit Roch Caër sur la commune de Carhaix-Plouguer (29). Ce diagnostic a été entrepris à la suite d'une demande anticipée de prescription qui a été faite par Mme Sandrine Le Bail et M. Jérémy Pensec par courrier en date du 20 décembre 2019. L'arrêté relatif à la prescription a été signé le 21 janvier 2020.

La surface concernée par l'étude correspond à la future emprise du bâtiment, soit 3200 m<sup>2</sup>, dans une zone classée en ZPPA au Plan local d'urbanisme de la commune.

## 1.2. Le contexte archéologique

Le Service régional de l'archéologie a considéré que la localisation du projet nécessitait de vérifier la présence de vestiges dans la mesure où plusieurs sites et indices de sites sont recensés à proximité (fig. 1).

Le terrain se place tout d'abord le long de la route reliant Carhaix et Motreff pour laquelle une origine antique est soupçonnée. Cette voie pouvait permettre de rejoindre Quimperlé où un port constituait peut-être le plus proche accès de *Vorgium* sur l'Atlantique<sup>1</sup>. L'hypothèse qu'une petite agglomération se soit développée là reste encore très hypothétique mais la situation du site, en limite sud-est du territoire des Osimes, est tout à fait cohérente<sup>2</sup>. Dans un tel contexte, la voie devait être particulièrement fréquentée et des activités diverses sont donc susceptibles d'avoir laissées des traces tout le long de son parcours.

Dans ce secteur, aucun site n'est cependant signalé en bordure immédiate de l'axe de circulation, mais deux indices d'occupations antiques ont été repérés en 2003 à 200 m à l'ouest (Goassec'h, 29 024 0391) et à 300 m au nord-est (Kerdidré, 29 024 0390).

Il faut également signaler la proximité du grand cairn néolithique de Goassec'h (29 024 0065), clairement identifié en 2019 par les travaux de Florian Cousseau. Cette vaste architecture funéraire se trouve en effet à 600 m au nord-ouest du projet de poulailler, ce qui doit éveiller l'attention sur de possibles découvertes préhistoriques aux alentours.

La topographie élevée du lieu est un indice qui mérite aussi d'être pris en compte car elle a pu justifier une installation ostentatoire à toutes les époques.

1 L. Pape – La civitas des Osimes à l'époque gallo-romaine, Paris, Librairie C. Klincksieck, 1978, p. 72.

2 *Ibid.*, carte 17.

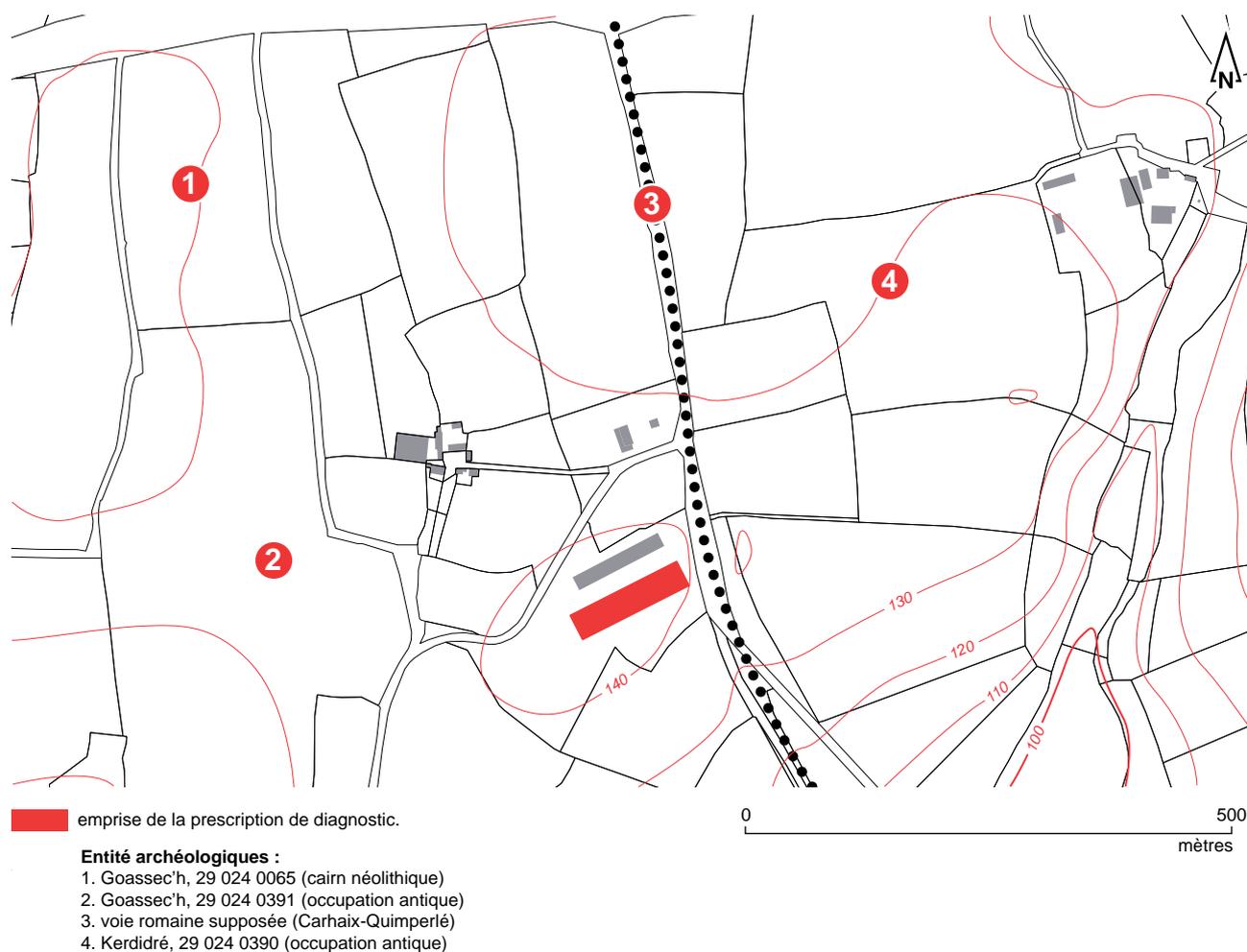


Fig. 1 Environnement archéologique du site.

© Gaétan Le Cloirec, Stéphane Jean

### 1.3. Problématiques et méthodologie

Deux éléments étaient à prendre en considération au moment de positionner les sondages archéologiques. Tout d'abord, une large partie de l'emprise prescrite a manifestement été terrassée au moment des travaux de construction du poulailler voisin ; ensuite, du blé avait été planté dans la parcelle 192 avant que les propriétaires ne fassent leur demande de diagnostic anticipée.

Compte tenu de cet état des lieux, il a donc été décidé d'implanter une tranchée continue en bordure nord de l'emprise pour évaluer le risque archéologique en minimisant l'impact sur les cultures. Il serait décidé de multiplier ou non les sondages en fonction des résultats de cette première approche.

Une pelle mécanique de 20 t équipée d'un godet lisse de 3 m de large a été utilisée pour mener à bien ce travail. Tout a été réglé dans l'après-midi du 18 mai, relevés compris. Le rebouchage a été réalisé le lendemain matin.

### 2.1 Résultats

La tranchée-sondage a été creusée sur 110 m de longueur d'est en ouest. Elle a été amorcée en limite orientale de parcelle afin de se donner toutes les chances d'accrocher les traces d'une occupation bordant l'axe de circulation. Il fallait même s'attendre à retrouver les restes d'une chaussée car rien ne permet effectivement d'affirmer que la voie romaine se trouvait exactement à l'emplacement de la route actuelle. Cette dernière est d'ailleurs profondément encaissée, ce qui indique qu'un important

terrassement a été réalisé dans la colline pour l'aménager. À l'ouest, le sondage n'a pas été prolongé jusqu'à la limite de l'emprise de prescription car le substrat est mis à nu sur toute cette zone.

Le schiste naturel est apparu sous 20 cm de terre végétale sur toute la longueur décapée. Plusieurs fosses ou chablis, mis au jour à l'extrémité est du terrain, contenaient des ossements animaux, des fils électriques, de la bâche noire, du film de paillage vert et des tessons de bouteilles.

En dehors de ces creusements récents, deux fossés parallèles sont les seules structures à noter (fig. 2 et 3). Ils correspondent à une limite parcellaire indiquée sur le cadastre de 1819 (fig. 4).

Aucun autre indice, même mobilier, ne témoigne d'une quelconque occupation ancienne à cet endroit.



**Fig. 2** plan de la tranchée-sondage avec localisation des deux fossés repérés.

© Gaétan Le Cloirec, Céline Baudoin, Stéphane Jean

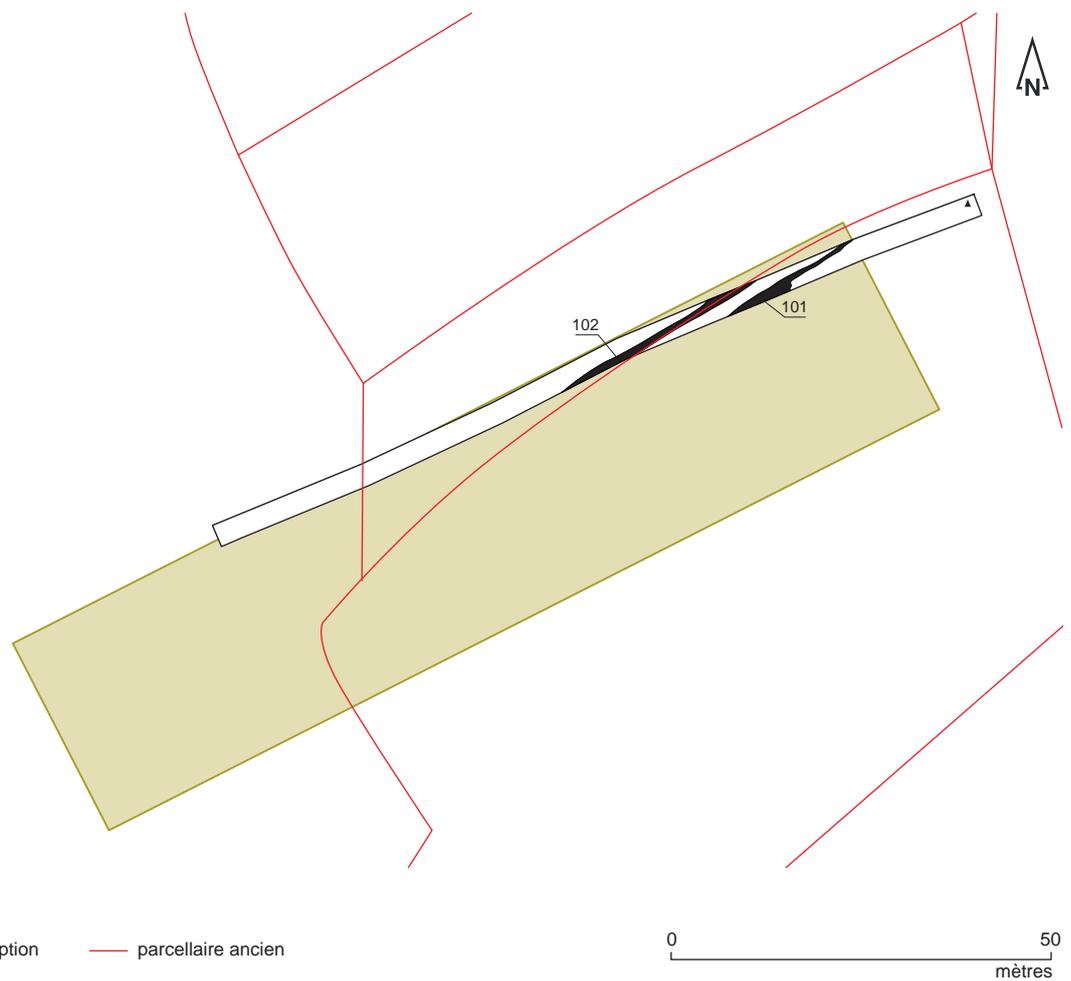
**Fig. 3** Vue de la tranchée-sondage vers l'est avec fossé 102 au premier plan.

© Gaétan Le Cloirec, Stéphane Jean



**Fig. 4** La localisation des fossés 101 et 102 sur le cadastre napoléonien montre qu'ils se placent de part et d'autre d'une limite parcellaire.

© Gaétan Le Cloirec, Céline Baudoin, Stéphane Jean



## 2. Inventaires

### Inventaire des Unités Stratigraphiques

- Us. 101 : terre végétale marron clair, fragments d'ardoises. Haie ?
- Us. 102 : terre végétale homogène marron / ocre. Fossé, larg. : 90 cm.

### Inventaire des clichés

- 3 clichés.

### Liste des figures

**Fig. 1** Environnement archéologique du site.

© Gaétan Le Cloirec, Stéphane Jean

**Fig. 2** plan de la tranchée-sondage avec localisation des deux fossés repérés.

© Gaétan Le Cloirec, Céline Baudoin, Stéphane Jean

**Fig. 3** Vue de la tranchée-sondage vers l'est avec fossé 102 au premier plan.

© Gaétan Le Cloirec, Stéphane Jean

**Fig. 4** La localisation des fossés 101 et 102 sur le cadastre napoléonien montre qu'ils se placent de part et d'autre d'une limite parcellaire.

© Gaétan Le Cloirec, Céline Baudoin, Stéphane Jean



MINISTÈRE  
DE L'ENSEIGNEMENT  
SUPÉRIEUR,  
DE LA RECHERCHE  
ET DE L'INNOVATION

MINISTÈRE  
DE LA CULTURE

**Chronologie**

Époque contemporaine

**Sujets et thèmes**

Fossé, Chablis

**Mobilier**

—

**Finistère, Carhaix-Plouguer, Roch Caër**

Un projet de poulailler a justifié la réalisation d'un diagnostic archéologique au lieu-dit Roch Caër sur la commune de Carhaix-Plouguer dans le Finistère. L'emprise de 3200 m<sup>2</sup> se situe à 1,7 km au sud de l'agglomération au bord d'un axe de circulation qui pourrait correspondre à une voie romaine allant vers Quimperlé. Deux indices de sites antiques et un cairn néolithique attestent d'occupations anciennes aux alentours, mais le diagnostic n'a révélé aucun témoignage d'installation humaine sur place.

**Inrap Grand Ouest**

37 rue du Bignon

CS 67737

35577 Cesson-Sévigné

Tél. 02 23 36 00 40

[www.inrap.fr](http://www.inrap.fr)